

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260320-DEL_26_03_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 11

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-03-01

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal de JOUCAS sous la présidence de M. Lucien AUBERT, le plus âgé des membres du Conseil, sur la convocation adressée le 16 mars 2026 par le maire sortant.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, M. Laurent QUEYTAN, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : M. Benoît MAIRE, qui a donné pouvoir à M. Adrien AUBERT pour voter en son nom.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de **Mme Séverine GUILLOT** en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président de séance,

Lucien AUBERT




Le secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT

